

- Toutes les informations relatives aux patients sont confidentielles, les laboratoires s'engagent à respecter la loi fédérale sur la protection des données (LPD).**

Les renseignements collectés et enregistrés, concernant nos patients et autres utilisateurs, le sont uniquement à des fins d'identification univoque, de facturation efficace et d'interprétation pertinente des résultats d'examens de biologie médicale.

Pour maîtriser notre système informatique, nous nous assurons : de valider les logiciels utilisés – d'effectuer la sauvegarde des données – d'effectuer des maintenances sur le matériel/logiciel – de définir des droits spécifiques d'accès aux données en fonction des responsabilités définies.

Les accès à nos locaux techniques, aux informations sauvegardées informatiquement ou archivées sous format papier sont sécurisés, et sont limités aux seules personnes autorisées, tenues au respect de la confidentialité.

Toute personne étrangère au laboratoire (technicien SAV, commerciaux...) doit remplir un document à l'entrée du laboratoire « Visiteurs laboratoires CLS », et s'engage par leur signature à respecter les lois fédérales sur le secret professionnel, et à ne pas divulguer des informations dont ils auraient eu connaissance lors de leur visite.

Tous les documents à caractère confidentiel et notamment les documents contenant des informations nominatives concernant un patient suivent une filière d'élimination dédiée assurant la confidentialité.

- Toute l'activité du laboratoire ainsi que l'ensemble du personnel sont tenues au secret professionnel.**

La direction du laboratoire s'engage à veiller sur le bien-être, la sécurité et le respect des droits des patients en :

- ⇒ Mettant à disposition des renseignements nécessaires aux analyses (catalogue des analyses, disponibilité du laboratoire...)
- ⇒ Révisant périodiquement ce catalogue
- ⇒ Mettant en évidence sur le compte rendu et information au prescripteur si une analyse n'a pu être réalisée ou tout autre incident.
- ⇒ Distribuant un consentement éclairé aux patients venant pour un bilan au laboratoire.
- ⇒ Maintenant la disponibilité, l'intégrité des échantillons et des enregistrements des patients en cas de fermeture ou de rachat du laboratoire

La politique de confidentialité du laboratoire couvre l'ensemble de ses activités, de l'accueil des patients au rendu des résultats. Le personnel du laboratoire est tenu de respecter le secret professionnel et de protéger la confidentialité des renseignements concernant le patient.

- **L'impartialité :**

Les activités du laboratoire sont exécutées avec impartialité.

Au sein de la clinique une charte institutionnelle et une directive sur les risques psychosociaux sont données au collaborateur lors de leur engagement.

La structure permet de maîtriser cette impartialité, en contrôlant l'accès aux locaux (voir document « Personnes autorisées à accéder aux laboratoires et local de prise de sang. »)

Le personnel du laboratoire est tenu à l'impartialité envers les patients, aucun partie pris ni aucune différence n'est faite. Le personnel du laboratoire à possibilité d'exercer son droit de récusation en le signalant verbalement à un responsable, un autre collaborateur prendra en charge le patient.

Le laboratoire est tenu de maintenir l'impartialité de ses activités et ne doit pas répondre à des pressions commerciales, financières ou toutes autres pressions qui pourraient compromettre l'impartialité. Si c'est le cas, tout collaborateur doit en informer un responsable du laboratoire, voir le directeur général de la Clinique.

- **Transmission des résultats de laboratoire**

➤ **Patient**

De manière générale, le laboratoire ne communique aucun résultat par oral directement au patient mais l'oriente vers son médecin.

Les résultats peuvent lui être envoyés par courrier sur simple demande auprès de son médecin lors du prélèvement.

En cas de besoin, un résultat papier pourra être émis en faisant la demande directe au laboratoire, sur présentation d'un document d'identité.

➤ **Médecin**

Les résultats des patients sont transmis par voie électronique directement au médecin prescripteur.

Pour garantir la confidentialité des résultats des patients, seules les adresses sécurisées sont acceptées : @svmed.ch, @hin.ch ou autre adresses faisant parties du réseau HIN. Pour savoir si une adresse fait partie de ce réseau, il suffit d'aller sur hin.ch pour avoir plus d'informations ou auprès de l'administrateur réseau. L'adresse doit être validée par la sécurité informatique de la Clinique de La Source.

Politique de confidentialité et d'impartialité des laboratoires

La plupart des messageries privées « grand public » type @yahoo.com, @gmail.com, @msn.com, @bluewin.ch... ne donnent pas de garanties suffisantes en matière de protection des données. L'utilisation de ces adresses est fortement déconseillée. Leur utilisation est cependant possible via la création d'un compte sur un serveur sécurisé. Il sera nécessaire de s'identifier sur cette plateforme pour accéder à ces e-mails. Une procédure spécifique est transmise, le cas échéant, dès le retour du « formulaire de demande de transmission de documents par e-mail ».

L'utilisation d'une adresse non sécurisée mais spécifique au cabinet peut être utilisée sans cryptage, sous la responsabilité exclusive du médecin/cabinet après vérification des données remplies via le « formulaire de demande de transmission de documents par e-mail » - « Demande de transmission de résultats de laboratoire par e-mail »

CHANGEMENTS EFFECTUÉS

DATE	MOTIF/DESCRIPTION DU CHANGEMENT	PARTIE CHANGÉE (POINT/PAGE/PARAGRAPHE/...)	EFFECTUÉ PAR (VISA)
	Création		CBA
26.09.2022	Révision annuelle	RAS	FBE
17.06.2024	Mise à jour norme ISO 15189, exigences relatives aux patients	Page 1	FBE
20.09.2024	Retrait de la partie sur l'impartialité pour nouveau document	Page 1 et 2 retrait impartialité	FBE
22.11.2024	Reprise de la notion d'impartialité	Page 2 ajout du point impartialité	FBE